



AIN
le Département



ENFANCE

LE PLAN ENFANCE : CHIFFRES CLEFS

- 1 360 enfants accueillis dans les structures ASE (aide sociale à l'enfance) ou chez les assistants familiaux
- 268 assistants familiaux
- Création de 18 postes (8 à la direction enfance et famille et 10 dans les directions de territoire)
- Création de 138 places d'accueil pour les enfants ASE :
 - villages d'enfants (40 places)
 - 2 lieux de vie (14 places)
 - 10 places supplémentaires en maisons d'enfants
 - 7 places pour les enfants à double vulnérabilité (ASE/MDPH*)
 - 25 places pour les placements d'urgence
 - 42 places en assistance éducative renforcée

* Maison départementale des personnes handicapées

Département de l'Ain
Direction Générale Adjointe
Solidarité
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 3001
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
www.ain.fr

“
Une politique
ambitieuse

PLAN ENFANCE 2025 – 2028

Agir pour l'enfance

Le Plan Enfance 2025-2028 s'inscrit dans la continuité du Plan 2021/2024 mais avec un engagement encore plus fort du Département en déclarant l'enfance priorité N°1. Des moyens supplémentaires ont été décidés pour renforcer cette politique, qui se veut ambitieuse en faveur des enfants, de leurs parents et de tous les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance.

PAR **MATHILDE PALFROY**

En matière d'enfance, le Département a choisi de renforcer ses efforts et son implication malgré un contexte budgétaire délicat. Créations de postes, ouverture de lieux d'accueil (lieux de vie, village d'enfants...) et nouveaux dispositifs sont prévus pour répondre aux besoins des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, assurer un accompagnement de qualité afin de leur proposer un parcours sécurisé et améliorer les conditions de travail des professionnels.

« Ce plan enfance a été construit à partir de bilans et réfléchit pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles aindinoises. C'est un plan extrêmement ambitieux, innovant et très stimulant pour les années à venir », se réjouit Catherine Raffin, directrice du service Enfance et Famille de la Direction générale adjointe Solidarité du Département.



Catherine Raffin
Directrice Enfance
et Famille

PLUS DE MOYENS HUMAINS

Le Plan Enfance 2025/2028 annonce la création de 18 postes (8 à la Direction Enfance et Famille, 10 au sein des différentes directions de territoire). « À la Direction Enfance et Famille (DGAS), nous recrutons notamment un médecin supplémentaire pour

le suivi des enfants confiés à l'ASE et nous renforçons la cellule métier des assistants familiaux pour soutenir ces professionnels. Au niveau des directions de territoire, les postes créés concernent autant la protection de l'enfance avec le recrutement de cinq travailleurs sociaux pour diminuer le nombre de mesures par professionnel, que la prévention. Des postes dans les missions de PMI (Protection maternelle et infantile) sont créés (infirmières puéricultrices, sages-femmes, médecins) pour renforcer l'accompagnement des familles et repérer le plus rapidement possible les situations fragiles. »

Le Plan prévoit le développement d'actions de soutien à la parentalité, notamment de guidance parentale autour de problématiques éducatives fréquentes (sommeil, langage, etc.) mais aussi d'actions sur de nouvelles problématiques comme l'impact des écrans ou l'exploitation sexuelle des mineurs. Le Plan Enfance 2025/2028 c'est aussi la création de 138 places d'accueil pour les enfants accueillis à l'ASE. Ici encore, la volonté est d'apporter des solutions concrètes en tenant compte des besoins particuliers de certains enfants, du manque de places d'urgence tout comme de la nécessité de veiller à ne pas séparer les fratries.

« C'est un effort considérable pour la politique enfance du département avec plus de 8.5 millions d'euros de dépenses nouvelles malgré un contexte budgétaire contraint. »

SÉCURISER LES PARCOURS



Développer des points d'ancrage

« L'isolement, comme la santé ou la scolarité, est un enjeu important. Multiplier les attaches affectives et relationnelles est bénéfique au développement d'un enfant et permet d'éviter l'écueil de la solitude », souligne Bérangère Novel, directrice adjointe en charge de la protection de l'enfance et de l'adoption. Deux associations travaillent avec le Département pour mieux intégrer dans la société civile aindinoise les enfants de l'ASE.



Bérangère Novel
Directrice adjointe en charge de la
protection de l'enfance et de l'adoption

LES ENFANTS DE BOHÈME : UN PARRAIN OU UNE MARRAINE POUR LA VIE

« Un parrain ou marraine s'engage à recevoir un enfant régulièrement pour partager des moments ensemble - repas, balades, discussions, activités - et installer un attachement durable et solide. C'est un engagement fort. Il sécurise l'enfant qui conservera un ancrage affectif fixe hors de l'ASE tout au long de son parcours. Les effets observés sont très positifs sur le développement de l'enfant. Le parrainage lui ouvre également un réseau plus vaste, autour de la famille et des amis de son parrain ou de sa marraine. » L'association Les Enfants de Bohême organise le processus de sélection des parrains et marraines et les accompagne dans leur démarche. Un parrainage « ciblé » est également possible, sur la base d'un lien préexistant entre l'enfant et une personne de son entourage. Le parrainage s'adresse à tout enfant aindinois suivi dans le cadre de l'ASE. 70 enfants mineurs sont actuellement parrainés dans l'Ain.

ADEPAPE : ENTRAIDE ET L'INSERTION

« Une fois sortis du dispositif de l'ASE [prolongeable jusqu'à 21 ans], les jeunes peuvent se trouver isolés, ne pas savoir vers qui se tourner. L'association ADEPAPE est alors un partenaire fort », constate Hélène Gibot, chargée de mission de l'observatoire général de la protection de l'enfance. « Quand cesse la protection, nos jeunes sont informés qu'ils peuvent venir en cas de besoin. Cette association leur est spécifiquement dédiée, avec des adhérents de tous horizons prêts à les aider. » Tout au long de la vie, l'ADEPAPE reste une « porte ouverte » pour tout type de demande - échanger, se renseigner, solliciter une aide administrative ou financière, etc. « C'est à la fois un système d'entraide, de pair-aidance et un outil de réseau dont les jeunes peuvent manquer quand ils démarrent leur vie adulte. »

* ADEPAPE : Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (autrefois Association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État).

« Il faut mobiliser la société civile pour développer des liens »



HÉLÈNE GIBOT
CHARGÉE DE MISSION DE L'OBSERVATOIRE
GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Pour contacter Les Enfants de Bohême ou l'ADEPAPE01 :

- contact@lesenfantsdeboheme.org
- angeliquedadou.adepape01@gmail.com



3 QUESTIONS À

**Martine
Tabouret**

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE À L'AUTONOMIE,
À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Comment ce Plan Enfance vient-il renforcer le précédent ?

Le Plan Enfance 2022/2024 a permis de mettre en place plusieurs actions ayant fait leurs preuves : soutien à la parentalité, guidance parentale, sommeil de l'enfant, Enfants de Bohême, AEP... Le travail se poursuit avec des moyens humains accrus et des places supplémentaires prévues dans le Plan 2025/2028 pour continuer d'améliorer la situation des enfants qui nous sont confiés.

Quels sont ses objectifs les plus importants ?

La prévention est une priorité, avec un repérage plus précoce des situations fragiles afin de soutenir rapidement les familles. Une expérimentation d'évaluation des compétences parentales pour les enfants de 0 à 3 ans permettra de bâtir des projets de vie mieux anticipés. La création des postes de sages-femmes, qui engageront un contact prénatal, va faciliter l'accompagnement. De nouvelles structures verront également le jour et le Département va renforcer la mobilisation de la société civile.

Que pensez-vous voir rapidement évoluer grâce à sa mise en œuvre ?

Au regard du nombre important de postes créés dès 2026, nous devrions constater rapidement un impact positif palpable dans l'accompagnement des familles aindinoises et une diminution de la charge de travail de nos professionnels. L'ouverture de nouveaux lieux de vie pour les enfants accueillis à l'ASE va réduire la tension existante et permettre l'accueil de fratries ainsi qu'une meilleure prise en compte des vulnérabilités et situations particulières.